



EN BREF :

- Le retard dans le développement des bourgeons s'amenuise.
- La plupart des sites d'observation ont reçu un traitement contre le puceron de la pousse du sapin.
- Les températures froides ont limité l'action des prédateurs.
- Il est temps d'enlever les balais de sorcière.

ÉTAT DE LA SITUATION

Développement des arbres

Dans les régions les plus chaudes, le retard dans le développement des bourgeons s'amenuise tandis que dans les autres régions, le retard demeure important comparé à l'année dernière. L'arrivée de températures plus chaudes dans les prochaines journées devrait réduire cet écart.

Le puceron des pousses du sapin

La plupart des sites d'observation ont reçu un traitement d'insecticide qui semble avoir été efficace. Aucun autre traitement ne sera nécessaire.

Quelques sites d'observation n'ont pas eu à recevoir de traitement. Le débourrement plus tardif ou les populations de pucerons moins élevées expliquent cette situation.

Nous n'avons observé que très peu de prédateurs. Les températures froides du mois de mai ont limité leur action contrairement à certaines années. Leurs activités ont eu peu d'impact sur les populations de pucerons.

Si votre plantation n'a pas été traitée, il serait opportun de vérifier si le seuil d'intervention est atteint (9 % des pousses présentent des pucerons). Pour connaître la technique de dépistage, consultez l'avertissement **No 02** (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02an04.pdf>) du 11 mai 2004.

Pour plus de renseignements sur la biologie du puceron des pousses du sapin, consultez le bulletin de la page Web suivante :

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/3799290D-A79C-4944-BD39-EF46B1AE2A28/0/puceron_pouce_sapin.pdf

Le seul insecticide homologué dans les plantations d'arbres de Noël est le **DIAZINON 500 EC**.

- Référez-vous toujours à l'étiquette du produit afin de connaître les doses et le mode d'application de l'insecticide recommandé.
- Attention à la dérive.
- Pour réduire le transport des pesticides par le vent hors de la zone traitée :
 - Pulvérisez le soir ou le matin lorsque les vents sont faibles et la température plus basse.
 - Choisissez des pastilles à grands orifices afin d'augmenter la grosseur des gouttelettes.

Arrosage aérien

Veillez noter qu'il **n'est pas permis** de faire des arrosages aériens de pesticides à moins que ce type d'utilisation ne soit mentionné sur l'étiquette. En vérifiant les étiquettes des trois principaux fournisseurs de diazinon au Québec, aucune ne mentionne cette autorisation. **Veillez donc bien vérifier sur l'étiquette s'il y a une autorisation en ce sens.**

Le perce-pousse du sapin

Le perce-pousse cause peu de dommages cette année. Quelques adultes ont été observés sur les pièges. Généralement, cet insecte fait des dommages négligeables pour l'ensemble des arbres mais quelques-uns sont parfois très affectés. Pour plus de renseignements sur la biologie de cet insecte, consultez la page Web suivante :

http://www.mapaq.gouv.qc.ca/NR/rdonlyres/6617BCC9-69F8-48B4-BE1E-20D82B09AD2B/0/fiche_perce_poussedusapin.pdf?GRAB_ID=160&PAGE_ID=14028032



Stade I
Bourgeon collant et recouvert d'une membrane



Stade II
Bourgeon gonflé avec extrémité découverte



Stade III
Aiguilles exposées mais non étalées



Stade IV
Début de l'étalement des aiguilles



Stade V
Pousse bien étalée qui commence à s'allonger



Tableau des observations régionales

Poste d'observation	Stades des bourgeons					
	2003 (26 mai)	2004	2005 (30 mai)	Degrés-jours à partir du 1 ^{er} avril		
				2003 (26 mai)	2004	2005 (30 mai)
Sainte-Clothilde	Stade I : 10 % Stade II : 30 % Stade III : 60 %		Stade I : 10 % Stade II : 40 % Stade III : 30 % Stade IV : 20 %	295		292
Saint-Honoré	Stade I : 10 % Stade II : 20 % Stade III : 70 %		Stade I : 15 % Stade II : 70 % Stade III : 15 %	299		N.D.
Saint-Jacques-de-Leeds	Stade I : 10 % Stade II : 20 % Stade III : 70 %		Stade I : 10 % Stade II : 20 % Stade III : 70 %	N.D.		283
Nantes	Stade I : 10 % Stade II : 65 % Stade III : 25 %		Stade II : 75 % Stade III : 25 %	328		270
East-Hereford	Stade I : 5 % Stade II : 10 % Stade III : 40 % Stade IV : 35 % Stade V : 10 %		Stade I : 5 % Stade II : 30 % Stade III : 50 % Stade IV : 15 %	329		325
Sawyerville	Stade I : 5 % Stade II : 25 % Stade III : 40 % Stade IV : 30 %		Stade II : 20 % Stade III : 65 % Stade IV : 15 %	N.D.		324
Ham-Nord	Stade I : 30 % Stade II : 30 % Stade III : 30 % Stade IV : 10 %		Stade I : 20 % Stade II : 60 % Stade III : 20 %	309		324
Ayer's Cliff	Stade III : 20 % Stade IV : 80 %		Stade II : 20 % Stade III : 75 %	375		383
Saint-Cuthbert	Stade III : 20 % Stade IV : 40 % Stade V : 40 %		Stade III : 15 % Stade IV : 35 % Stade V : 50 %	346		398
Saint-Armand-de-Missisquoi	Stade I : 10 % Stade III : 20 % Stade IV : 30 % Stade V : 40 %		Stade IV : 10 % Stade V : 90 %	414		450

N.D. : non disponible



BALAIS DE SORCIÈRE



État de la situation

Même si les balais de sorcière sont en général présents dans les plantations, les infections sont mineures dans la majorité des sites d'observation. À cette période-ci, ils sont très visibles.

Stratégie d'intervention et mesures proposées

Il est temps d'enlever les branches atteintes. Comme le champignon ne survit pas sur une branche morte, on peut couper **jusqu'à la mi-juin** les branches infectées et laisser celles-ci dans la plantation. Après cette date, on doit attendre la fin de la sporulation (poussière jaune) avant de recommencer à couper les branches affectées.

BANQUE D'IMAGES

Le Réseau d'avertissements phytosanitaires a mis à votre disposition une banque d'images des principaux ravageurs des arbres de Noël. Ces photos sont l'œuvre de Mme Lina Breton du ministère des Ressources naturelles et de la Faune – secteur Forêt Québec. N'hésitez pas à les consulter à l'adresse suivante : http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/arbres_de_noel.html.

***La protection de l'environnement :
je fais ma part, je traite seulement lorsque c'est nécessaire.***

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES ARBRES DE NOËL

ANDRÉ PETTIGREW, agronome et avertisseur
MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie
4260, boulevard Bourque, Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone : (819) 820-3001 - Télécopieur : (819) 820-3942
Sans frais : 1-800-363-7471 pour les régions 418, 450 et 819
Courriel : Andre.Pettigrew@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Lise Gauthier, d.t.a. et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires - Avertissement No 05- arbres de Noël – 31 mai 2005

